



SYNDICAT CGT

Centre Hospitalier Spécialisé de SEVREY



Mission CHSCT 2019 sur le service de nuit : préconisations

Préconisation du CHSCT QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	SECURITE : Préconisations du CHSCT
<ul style="list-style-type: none">▶ Attribution en quantité suffisante de fauteuils relax confortables et solides, rédaction d'un cahier des charges pour choisir des modèles adaptés. (demandé des avis d'agents concernés)▶ Revoir les roulements pour que chaque agent ait 1 WE complet▶ Meilleure répartition des effectifs masculins▶ Favoriser la mobilité pour ceux qui souhaitent repasser de jour afin de baisser sa durée▶ Respecter les préconisations de la médecine du travail▶ Respecter et favoriser les affectations des agents du pool sur le pôle correspondant.▶ Deux agents la nuit sur l'EHPAD▶ A systématiser : payer aux agents rappelés dans les 24 h pour pallier à l'absentéisme en heures supplémentaires	<ul style="list-style-type: none">▶ Présence d'un binôme PMS au moins jusqu'à minuit chaque soir.▶ Embauche de personnels soignants▶ Meilleure prise en compte des observations des agents de nuit par le corps médical▶ Réponses attendues par le groupe de travail sur les toxiques pour l'homogénéisation des pratiques▶ Favoriser la continuité du travail dans la même unité
MALADIE ET ACCIDENT DE TRAVAIL : Préconisations du CHSCT	FORMATION CONTINUE : Préconisations du CHSCT
<ul style="list-style-type: none">▶ Vigilance renforcée pour les agents de nuit en arrêt ou en accident de travail▶ Evaluer la fatigabilité pour prévenir la comorbidité par la Médecine du Travail▶ Respecter les préconisations de la Médecine du Travail	<ul style="list-style-type: none">▶ Acter le forfait pour les agents de nuit en formation à 9 heures par jour.▶ Continuer les formations (SRUC, défense en milieu soignant, addictologie, formation spécifique des Aides soignants)▶ Favoriser l'accès aux agents de nuit (1 agent minimum par session)

RELATION AVEC L'ENCADREMENT : Préconisations du CHSCT	PROJETS PROFESSIONNELS : Préconisations du CHST
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plus de considération de la communauté médicale et d'encadrement de jour des observations et transmissions des soignants de nuit. ▶ Favoriser l'accès aux réunions cliniques des agents en les programmant l'après midi de préférence. ▶ Effort nécessaire des cadres de jour et bienveillance de la relation avec les soignants de nuit ; ▶ Encadrement de nuit : Présence de 2 cadres diplômés et 1 FFCS. ▶ Rendre le travail de cadre de nuit plus attractif en facilitant certaines tâches : <ul style="list-style-type: none"> → Valorisation financière → Encadrement supérieur plus présent. → Aide aux tâches purement administratives avec du temps de secrétariat. → Bienveillance de l'astreinte administrative, du Praticien Hospitalier et de la Direction des Ressources Humaines → Accueil des agents du pool au PC nuit lorsque le cadre est indisponible. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Donner la même chance aux agents de jour et de nuit ▶ Favoriser la mobilité pour ceux qui souhaitent repasser de jour afin de baisser sa durée <hr/> <p data-bbox="817 723 1238 752">AUTRES : Préconisations du CHSCT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Attribution de badges d'accès au CHS pour les agents de la M.H.P.P.

Si vous souhaitez recevoir nos tracts et infos par mail perso ou pro, contactez-nous ci-dessous !

Adresse courriel cgt.chs@ch-sevrey.fr

Tél 03.85.92.82.79 ou 8279

Site internet <http://chsevrey.reference-syndicale.fr/>

local ouvert les mardi, jeudi et vendredi, de 9 H à 17 H, ainsi que le lundi après-midi